

SOMMAIRE

P1

- 2018 : UN BILAN POSITIF POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE
- LES PREMIÈRES PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION ONT ÉTÉ CRÉÉES

P2

- 1,9 MILLION D'€ POUR FINANCER L'HABITAT INCLUSIF
- PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION SPASAD INTÉGRÉS
- APPEL À CANDIDATURES "ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS" : LE BILAN

P3

- LE PROJET START
- 3 APPELS À CANDIDATURES EN ACCOMPAGNEMENT DES EHPAD

P4

- EXPÉRIMENTATION DES SOINS BUCCO-DENTAIRES À L'EHPAD D'AIGUEPERSE (63)

P5

- AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AGIT

5 structures

en Auvergne-Rhône-Alpes

- Le SESSAD "Les 3 vallées"
- Le centre hospitalier Alpes-Isère
- Le CMPP René Millieux
- Le CAMSP en Beaujolais
- Le CAMSP géré par la fondation ARHM

« *Autonomie Actu* » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

2018 : UN BILAN POSITIF POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'Agence régionale de santé et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes ont initié une politique volontariste en matière d'école inclusive en signant une convention thématique en septembre 2016. De nombreuses avancées ont été réalisées depuis. Consultez le bilan !

+ 19 %

ÉVOLUTION DE 2015 À 2018
DE LA PART D'ENFANTS EN SITUATION
DE HANDICAP SCOLARISÉS
EN MILIEU ORDINAIRE

85 %

DES ENFANTS EN SITUATION
DE HANDICAP SONT DÉSORMAIS
ACCUEILLIS EN MILIEU ORDINAIRE



À consulter

Bilan complet et rapport d'observation du CREAI

> [L'école inclusive, une priorité régionale](#)

Référente dossier : Catherine GINI

LES 5 PREMIÈRES PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION ONT ÉTÉ CRÉÉES

L'intervention précoce s'organise en Auvergne-Rhône-Alpes : lancement des 5 premières plateformes dédiées aux enfants de 0 à 6 ans avec des troubles du neuro-développement.

Objectif : proposer un meilleur accès au diagnostic et aux interventions précoces pour les enfants de moins de 7 ans avec des troubles du neuro-développement, dont les troubles du spectre de l'autisme. Dans le cadre de ce parcours, les bilans et interventions des psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues, auparavant à charge des familles, sont pris en charge par l'Assurance Maladie dans la limite d'un forfait [fixé par décret](#) sur une période de 12 à 18 mois maximum, le temps d'obtenir, si la situation de l'enfant le nécessite, une ouverture de droits auprès des MDPH.

L'ensemble du territoire régional sera couvert d'ici 2022.

> [Lire l'article complet sur notre site internet](#)

Référente dossier : Fabienne RIGHETTI

1,9 MILLION D'€ POUR FINANCER L'HABITAT INCLUSIF

En application de la loi ELAN, la réglementation relative à l'habitat inclusif a été publiée en juin dernier. Le soutien à l'habitat inclusif représente un enjeu fort du développement de la société inclusive, à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, une solution innovante pour les personnes et un levier de transformation de l'offre sociale et médico-sociale.

La conférence des financeurs, sous la responsabilité des présidents des conseils départementaux, doit élaborer un programme départemental de l'habitat inclusif.

Dans ce cadre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes consacre 1,9 million d'euros, permettant le financement d'au moins 32 projets (personnes âgées et/ou personnes handicapées), ceux-ci appelant des co-financements d'origines diverses.

Le lancement des appels à candidatures est prévu avant fin 2019, pour une mise en œuvre opérationnelle dès 2020.

Référente dossier : Catherine GINI

PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION SPASAD INTÉGRÉS

Initialement prévues pour une durée de deux ans, les expérimentations Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce nouveau calendrier doit permettre aux services engagés dans la démarche de continuer d'expérimenter les organisations en mode « SPASAD intégré » dans l'attente des suites de la concertation « grand âge et autonomie ».

Les 200 services de la région Auvergne-Rhône-Alpes concernés par l'expérimentation seront informés prochainement des modalités techniques de cette prolongation.

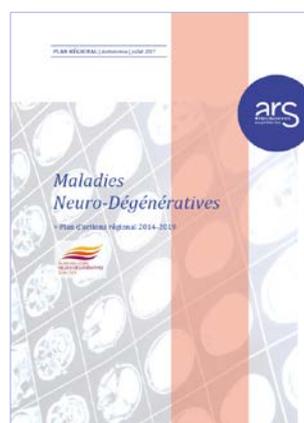
> [Consultez la rubrique SPASAD sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Référente dossier : Mélanie GABARD

APPEL À CANDIDATURES "ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS" : LE BILAN (MÉSURE 50 DU PLAN MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES)

Le [troisième appel à candidatures](#) pour la mise en œuvre d'actions collectives d'accompagnement des aidants a reçu 43 dossiers de candidature. 17 ont été retenus, issus de 9 départements de la région. Les dossiers ont été instruits et priorisés par chaque délégation départementale de l'ARS en partenariat avec les conférences des financeurs.

La majorité des projets retenus est multi partenariale et s'inscrit dans une filière et/ou un réseau territorial. Tous les candidats sont expérimentés et exercent auprès des aidants (et/ou aidés) dans leur activité quotidienne.



La plupart des actions collectives (13 sur 17) proposent un programme d'accompagnement diversifié et complémentaire pouvant comporter :

- **des formations thématiques** sur la pathologie de l'aidé, l'accès aux soins, la prévention, les aspects juridiques, le soutien spécifique des aidants... ;
- **des conférences de sensibilisation** et de repérage visant un public large ;
- **des animations de groupes d'aidants** et/ou de couples aidants-aidés avec différents supports (bistrot, théâtre, arthérapie, groupes de parole animés par un psychologue...);
- **des prestations personnalisées individuelles.**

Référence :
paragraphe XII de
[l'article 61 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019](#) relative à
l'organisation et à la
transformation du
système de santé

319 233 €
SUBVENTIONS TOTALES
OCTROYÉES

 **À consulter**

Le plan maladies
neurodégénératives
> [Consultez la rubrique
dédiée](#)

Les dossiers reçus démontrent le développement croissant des organisations et des coopérations territoriales autour du soutien des aidants en vue de prévenir les risques de rupture dans le parcours de santé de l'utilisateur.

Référente dossier: Christine MARTIN

Références



START :

- "Service territorial d'accès à des ressources transdisciplinaires"
- financé à titre expérimental par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du schéma régional de santé 2018-2023, en partenariat avec la CNSA et l'ARS Île-de-France
- Porté par la filière nationale de santé DéfiScience
- S'inscrit dans les axes 2 et 4 de la mission RAPT (Une réponse accompagnée pour tous) et dans la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement



À consulter

> [Plaquette de présentation START](#)

LE PROJET START

START est un programme de formations théoriques et pratiques, croisées, déployé en Auvergne-Rhône-Alpes en direction des professionnels de 2^e ligne des établissements et services médico-sociaux. Objectif : le renforcement des connaissances et **l'amélioration et le déclouisonnement des pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin dans le champ des troubles du neuro-développement.**

Le projet est déployé sur l'ensemble de la région auprès de professionnels exerçant dans le cadre de dispositifs ciblés tels que les Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) spécialisés troubles du neuro-développement, les centres médico-psycho-pédagogiques, les plateformes de coordination et d'orientation.

La diffusion des contenus est assurée par des **binômes de formateurs, issus du terrain ou aidants**, aux profils complémentaires.

6 sessions de 8 modules de formation sont programmées entre juin et novembre 2019 (132 professionnels formés en Auvergne-Rhône-Alpes). Chaque session de formation réunit dans la ville principale des 6 territoires retenus une vingtaine d'acteurs de l'accompagnement de 2^e ligne sur un format court (deux fois deux jours de présentiel).

L'équipe projet est actuellement composée :

- d'une animatrice régionale en charge de l'organisation et de l'animation des sessions de formation (Cécile Moraillon-Bochon) ;
- d'une cheffe de projet (Muriel Poher) ;
- d'un conseiller scientifique (Professeur Vincent des Portes).



Référente dossier: Christine MARTIN

TROIS APPELS À CANDIDATURES EN ACCOMPAGNEMENT DES EHPAD

CRÉATION ET/OU PÉRENNISATION DE DISPOSITIFS "PRÉSENCE D'UN PERSONNEL INFIRMIER LA NUIT EN EHPAD" – 2^e TRANCHE

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en juillet 2019 un appel à candidatures visant à mettre en place ou à pérenniser des dispositifs de présence d'infirmier(e) la nuit en EHPAD.

Cet appel à candidatures s'adressait à tout groupement d'EHPAD, en lien ou non avec le secteur sanitaire et/ou le secteur libéral, qui a mis en œuvre ou souhaite mettre en place ce type de dispositif dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dossiers de candidature complets ont été adressés jusqu'au 20 septembre 2019 à minuit par les structures (EHPAD ou SSIAD) qui recevront le financement.

> [Consultez l'appel à candidatures sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Référent dossier: Martial DANGIN

3,9M €

CONSCRÉS AUX ACTIONS
DE PRÉVENTION

DOMAINES RETENUS :

- repérage de la dépression, prévention du suicide ;
- repérage précoce de la perte d'autonomie ;
- repérage de la douleur ;
- santé bucco-dentaire ;
- prévention des chutes ;
- repérage des troubles psycho-comportementaux ;
- promotion de l'activité physique adaptée ;
- prévention de l'iatrogénie médicamenteuse ;
- prévention de la dénutrition.

ACTIONS DE PRÉVENTION EN EHPAD

La prévention est un levier pour accompagner le vieillissement et favoriser l'autonomie en santé. L'appel à candidatures lancé en juillet 2019 est désormais en cours d'attribution.

Les projets retenus doivent proposer le déploiement d'actions de prévention collectives à destination des résidents d'EHPAD.

> [Consultez l'appel à candidatures sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Référente dossier : Marguerite POUZET

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN EHPAD POUR LES PERSONNES ÂGÉES EN SORTIE D'HOSPITALISATION

L'Agence régionale de santé souhaite accompagner les établissements pour personnes âgées qui mettent en œuvre des dispositifs d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation. Un appel à candidatures, publié cet été, permettra de soutenir des projets pour un montant total de 2,24 millions d'euros.

Objectif : proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, sortant des urgences ou d'hospitalisation et ne relevant plus de soins médicaux, un hébergement temporaire en EHPAD d'une durée maximale de 30 jours, avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé ou leur orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

L'instruction des candidatures aura lieu fin octobre 2019.

> [Consultez l'appel à candidatures sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Référente dossier : Martine BRUN

EXPÉRIMENTATION DE SOINS BUCCO-DENTAIRES À L'EHPAD D'AIGUEPERSE (63)

Améliorer la santé bucco-dentaire des personnes résidentes en EHPAD : le projet, piloté par l'URPS des chirurgiens-dentistes Auvergne-Rhône-Alpes, comporte un parcours en deux temps :

- **un temps de prévention et bilan** fondé sur la formation des personnels en EPHAD et sur les actes de télédiagnostic ;
- **un temps de soins**, avec une intervention en EHPAD des chirurgiens-dentistes, soit avec un véhicule aménagé, soit avec des malles de matériels dentaires portatives.

La conjugaison du télédiagnostic et du déplacement des dentistes dans les EHPAD permet d'augmenter l'efficacité de la démarche.

Cette expérimentation est soutenue par l'Agence régionale de santé et l'Assurance Maladie dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale.

> [Consultez la rubrique dédiée sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)



383 places

EHPAD D'AIGUEPERSE

2 000

RESIDENTS D'EHPAD
DANS LE PUY-DE-DÔME

Un véritable cabinet dentaire
offrant un accès facilité
aux personnes âgées



Référente dossier : Béatrice PATUREAU-MIRAND

Référence :

"Mise en œuvre, par les ARS, d'une stratégie de promotion de la qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux"
> [Instruction du 17 juillet 2018](#)

Trois clusters Qualité de vie au travail (QVT) ont été mis en œuvre par l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) dans les départements de l'Isère, du Puy-de-Dôme et du Rhône.

- 23 établissements accompagnés ;
- financement par l'ARS à hauteur de 200 000 € ;
- évaluation pilotée par la Direction générale de la cohésion sociale avec l'appui de l'ANACT.



À consulter

> [Plaquette de présentation](#)

Calendrier

Septembre 2019 : installation d'un comité technique régional de coordination des actions en faveur de la QVT et la santé au travail pour la mise en place d'actions articulées et coordonnées dans des territoires prioritaires.

Novembre 2019 : une page internet sur le site de l'ARS apportera des précisions sur les actions-leviers pilotées par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser la QVT. Restez connectés !

La QVT, c'est quoi ?

> [Consultez la rubrique dédiée](#) sur le site internet de la Haute autorité de santé (HAS)

Référente dossier : Christine MARTIN



À consulter

Ne manquez aucun appel à candidatures !

> [consultez la rubrique dédiée sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

